



2013 – 2020
3^{EME} PERIODE D'ECHANGE DE QUOTAS D'EMISSIONS
DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Surveillance, Déclaration et vérification des émissions de GES des installations

Mardi 12 Juin 2012
A Marseille

CONTEXTE

Le système d'échange de quotas d'émissions (SEQE-UE) de gaz à effet de serre achève sa deuxième période 2008-2012. A partir de 2013, le champ d'application du SEQE-UE sera étendu à de nouvelles activités, (directive 2009/29/CE). Afin de satisfaire aux exigences définies pour cette 3^{ème} période, les sites (un peu plus de 1 100 en France) ont fait leur demande d'allocation des quotas d'émission de GES pour 2013-2020.

2 règlements européens (publiés en mai 2012) définiront les lignes directrices pour la surveillance et la déclaration des émissions de GES. Par conséquent, l'arrêté du 31 mars 2008 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du SEQE pour la période 2008-2012 sera en partie abrogé et/ou modifié. L'extension du périmètre soumis à quotas implique dans de nombreux cas la modification ou la création des plans de surveillance. D'après les premiers éléments transmis par les autorités compétentes, les exploitants auraient jusqu'à septembre 2012 pour soumettre à leur DREAL leur plan de surveillance. (Approbation des plans avant le 31 décembre 2012).

OBJECTIFS

Comprendre la réglementation liée à la 3^{ème} période du système d'échange de quotas d'émission et maîtriser les aspects techniques de la mise en œuvre de la surveillance des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), leur déclaration et leur vérification.

FORMATION DISPENSEE PAR

Le Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)

PUBLIC CONCERNE

Les exploitants, inspecteurs des installations classées, vérificateurs et ingénieurs conseils

PRE REQUIS

RAS

HORAIRES

9h30- 17h30

SUPPORT DE COURS

Un document de support sera remis aux participants

PROGRAMME

CONTEXTE ET REGLEMENTATION

- Les textes réglementaires de référence et leur articulation
- Rappels sur les 2 premières périodes d'échange
- Spécificités de la troisième période (nouveaux gaz et activités)
- Les échéances

SURVEILLANCE, DECLARATION ET VERIFICATION DES EMISSIONS

Notions et définitions

- Classement des flux, catégories d'installation, facteur d'émission, facteur d'oxydation, PCI, biomasse...
- Niveaux de méthodes, incertitudes, méthodes basées sur la calcul ou sur la mesure

Règles et méthodologies d'estimation

- Emissions liées d'une part à la combustion et, d'autre part au procédé
- Spécificités par secteur d'activité
- Contenu minimal du plan de surveillance
- Vérification de la déclaration des émissions par un vérificateur

Cas particuliers

- Petits émetteurs
- CO₂ inhérent

Etudes de cas

- Application de la démarche

LIEU DE LA FORMATION

Marseille, Palais de la Bourse, 13001.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Association Environnement-Industrie
35 rue Sainte-Victoire, BP 21856 - 13221 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 13 86 32 / Fax: 04 91 13 86 19 / Mail: contact@environnement-industrie.com
Site : www.environnement-industrie.com
Enregistré sous le numéro 93131291313» auprès de la DRTEFP*

*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.